conférence de presse du 2 juillet 2019

Pierre-Yves Maillard, président de l’USS

Réforme de la LPP – Résultat des négociations des partenaires sociaux

LPP : un compromis qui consolide les rentes et renforce la solidarité

Le pilier fondé sur la capitalisation dans la prévoyance professionnelle suisse connait comme on le sait de sérieuses difficultés. Les rentes y ont baissé d’environ 10% ces dix dernières années, alors que rien que pendant les quatre dernières années l’augmentation du montant capitalisé par toutes les caisses de pension se chiffre à plus de 170 milliards de francs. Accumuler autant d’argent pour voir les rentes baisser, c’est particulièrement difficile à comprendre.

La démographie explique une petite part de ce phénomène, puisque les générations du « baby boom » arrivent progressivement à la retraite et qu’elles y vivent plus longtemps. Mais l’essentiel de ce paradoxe s’explique par la baisse drastique des attentes de rendement du capital accumulé en raison de la baisse des taux d’intérêts et de la baisse de rendement des obligations. Le pouvoir élevé donné aux experts dans le calcul de ces rendements attendus a survalorisé le principe de prudence et conduit à réduire massivement la contribution du « troisième tiers cotisant », à savoir le revenu du capital, au financement des retraites futures et donc à faire pression sur les taux de couverture. C’est ainsi que les espoirs mis dans le deuxième pilier commencent à être sérieusement déçus.

Pour corriger cette tendance, il faut donc que les partenaires sociaux assument leur responsabilité paritaire sur ce pilier de la prévoyance. C’est ce que nous avons fait en élaborant les principes d’une réforme ciblée, que nous avons apporté ce matin à M le CF Berset. Cette réforme élargit l’assiette soumise à cotisation et introduit une dose de solidarité et de répartition dans le système. Dans ce sens, le comité présidentiel de l’USS recommandera à ses instances de soutenir ces principes. Le comité de l’USS décidera formellement sur le projet d’ici quelques jours.

Le Conseil fédéral et les chambres fédérales ont essayé de proposer une réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle seule, qui impliquait une baisse des prestations obligatoires. Les syndicats et la gauche ont fait échouer cette première mouture par referendum en 2010. Puis une nouvelle tentative a été faite avec le paquet « prévoyance 2020 », où la baisse du taux de conversion dans la LPP était couplée avec une réforme de l’AVS qui devait la compenser au moins en partie. Ce paquet a été combattu avec succès en 2017 par la droite, une partie de la gauche et les milieux patronaux. La réforme que nous proposons tire les leçons de ces deux échecs et vise une solution pragmatique où les partenaires sociaux ont chacun fait des concessions.

Pour l’USS, les principaux points à retenir sont les suivants :

1. La baisse du taux de conversion de 6,8 à 6% prévue dans les précédents projets est cette fois compensée au sein même de la LPP par une innovation que nous saluons : l’introduction d’une dose de répartition dans le système financée par une cotisation de 0,5% sur la masse salariale, jusqu’à concurrence du salaire maximum pouvant être assuré dans le deuxième pilier (853 200.-/an). Cette innovation contribuera grandement à l’objectif du maintien des rentes, elle renforce le principe de solidarité et elle améliorera la situation des rentes modestes et moyennes.
2. L’élargissement de l’assiette de cotisation est réalisé par une baisse de la déduction de coordination qui permet de mieux assurer les salaires à temps partiel et notamment les salaires des femmes.
3. La réduction des différences de taux de cotisation entre les jeunes et les plus anciens permet de réduire le coût de prévoyance de l’emploi des travailleurs âgés, ce qui est une revendication des associations et mouvements qui se sont créés récemment pour leur défense.

Nous serons évidemment très attentifs à la mise en œuvre de cette réforme et suivront le travail du Conseil fédéral et du Parlement en espérant qu’ils ne dénatureront pas le compromis trouvé, ce qui naturellement nous amènerait à revoir notre position.

A ce stade du processus, il faut signaler que suite à cette importante réforme d’autres actions des partenaires sociaux et du Conseil fédéral sur les bases techniques du système devront suivre, si l’on veut apporter une stabilité plus aboutie du système. Il s’agira notamment de réduire les coûts de gestion et les marges de profit permises par le droit actuel. Il faudra aussi assurer une méthode plus réaliste et plus économique de calcul des rendements attendus du capital (taux technique). Le pouvoir excessif laissé aux experts qui privilégient systématiquement le principe de prudence devra être mieux encadré, sinon nous risquons d’être à nouveau exposés à devoir réformer le système et solliciter inutilement les employeurs et les salariés pour de nouvelles contributions.

Enfin, l’annonce du jour montre que si les syndicats et les associations patronales connaissent des divergences naturelles en fonctions des intérêts différents qui sont les leurs, ils sont capables de trouver des compromis sur des dossiers importants. Récemment, nous avons su le faire en préparant avec le Conseil fédéral un paquet de mesures en faveur des travailleurs âgés qui soutiendra notre campagne contre l’initiative de l’UDC sur la libre circulation. Et nous le faisons aujourd’hui avec cette proposition pour la LPP.

En ce qui concerne la réforme de l’AVS à venir, pour l’USS rien ne justifie que l’on dégrade les rentes, les droits des femmes et les prestations de sécurité sociale en général. Pour l'USS c'est clair que c'est d’un nouveau progrès social dont la population a besoin pour continuer à avoir confiance en un modèle de développement économique durable et équitable.